

## Accident en sortant d'un magasin xxxxxx

Par **shaq**, le **02/07/2015** à **22:19**

Bonsoir,

J'ai été victime d'un accident devant le magasin xxxxxx d'Englos (nord). Mon caddie était lourdement chargé de dalles de planchers rangées verticalement et en passant sur l'énorme ralentisseur qui se trouve juste devant la sortie celui-ci a glissé dans la pente du ralentisseur, vers la droite, sans que je puisse le rattraper et il a basculé, et s'est renversé, m'écrasant le pied au passage. Résultat: 2 métatarses fracturés. Il se trouve que pour pimenter la situation, je me marie dans 10 jours ! Je pense retourner demain, avec mes béquilles (!! ) pour demander de remplir une déclaration d'accident et voudrais savoir si je peux avoir un recours quelconque. C'est la présence de ce ralentisseur qui est la cause de l'accident, il me semble que cela mériterait au moins de repenser cette sortie de magasin.

Merci de m'éclairer de vos avis.

S.H

Par **PCARLI**, le **03/07/2015** à **12:10**

Bonjour,

Tout va se jouer sur LA PREUVE de LA CAUSE (maladresse OU ralentisseur :

- Témoins (???) ;
- Photos (en faire maintenant serait utile)
- certificat détaillant les blessures .

CDMT

Qu'avez-vous comme assurance?

Par **shaq**, le **03/07/2015** à **18:22**

Bonjour,

Oui, il y a eu des témoins, d'autres clients mais dont je n'ai pas gardé les coordonnées et les employés du magasin qui sont venus m'aider.

Je vais faire qq photos et j'ai le compte-rendu médical.

J'ai une mutuelle d'entreprise et suis à la MaClf.

Merci de votre réponse.

Cdlmt

S.H

Par **domat**, le **04/07/2015** à **18:02**

bjr,

dans ce genre d'accident, il faut savoir si la chose (ralentisseur) qui serait à l'origine de l'accident est fixe et dans une position anormale.

selon ce que vous écrivez, vous reconnaissez que votre caddie est lourdement chargé et que vous en avez perdu le contrôle en passant sur ce ralentisseur.

personnellement je pense que l'origine de votre accident est plus du à votre caddie trop chargé qu'au ralentisseur.

je pense que la meilleure solution est que vous fassiez une déclaration à votre assurance qui saura faire les recours éventuels.

cdt